



La lettre de la sénatrice

Jeudi 27 février 2025

Lettre d'information bimensuelle n°74

Mesdames, Messieurs, cher(e)s élu(e)s,

Le renouvellement du Conseil constitutionnel devait être un moment de consensus et de renforcement de notre démocratie. Pourtant, la nomination de Richard Ferrand comme président de cette institution essentielle soulève des questions cruciales pour notre République.

En effet, bien que les 3/5^e des votes négatifs requis pour bloquer cette nomination n'aient pas été atteints à une voix près, il ne faut pas ignorer le message envoyé par une majorité de députés et de sénateurs qui ont exprimé leur désaccord. Dans une période de crise politique et démocratique marquée par la défiance croissante des citoyens envers leurs institutions, nommer à la présidence du Conseil constitutionnel une personnalité qui n'a pas su rassembler les suffrages pose un problème d'autorité et de légitimité. Ce choix devient d'autant plus préoccupant lorsque l'on constate que l'abstention du Rassemblement national a joué un rôle décisif dans l'issue de ce scrutin. **Le Conseil constitutionnel incarne les valeurs de la République et garantit le respect de notre Constitution.** Son président doit être incontestable et ne souffrir d'aucune ambiguïté quant à ses soutiens. Dans l'intérêt supérieur de nos institutions et afin de restaurer la confiance des Français, nous avons avec mon groupe parlementaire écrit au Président de la République afin qu'il propose une nouvelle candidature qui fasse consensus et réaffirme l'autorité morale de cette haute juridiction.

Mais ce manque de consensus n'est pas un cas isolé. La semaine dernière, **le Gouvernement a également annoncé une réduction de moitié du montant du fonds climat territorial, passant outre le vote souverain du Parlement.** Alors que 200 millions d'euros avaient été promis pour soutenir les intercommunalités engagées dans des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), seuls 100 millions seront finalement alloués. Cette décision, prise sans concertation et en dépit des engagements pris, est un affront au rôle législatif du Parlement et à la confiance que les collectivités locales placent dans l'État.

Autre sujet de préoccupation, le mal-être des maires, en particulier dans les petites communes, est un sujet qui revient régulièrement lors des séances de Questions au Gouvernement et témoigne du fossé qui se creuse entre les attentes citoyennes et les moyens alloués pour y répondre. Fatigue, solitude, agressions, normes toujours plus complexes... **Le mandat de maire, pourtant au cœur de notre démocratie de proximité, devient une mission de plus en plus compliquée.**

Face à ces crises multiples, il est temps de renouer avec l'esprit de responsabilité qui doit guider l'action publique. Les décisions institutionnelles doivent faire l'objet d'un franc consensus. Le soutien aux collectivités locales ne doit pas être sacrifié sur l'autel des économies budgétaires. Quant aux élus de terrain, ils méritent écoute, respect et soutien.

Il appartient à ceux qui gouvernent de faire les choix justes pour restaurer la confiance dans nos institutions et répondre aux défis écologiques, économiques et sociaux de notre temps.

Sachez pouvoir compter sur mon écoute et mon soutien,

Bonne lecture,

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT

**PLFSS 2025 : un budget qui sacrifie
notre système de santé**



Lundi 17 février, le Sénat a adopté définitivement le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2025. Ce budget confirme les inquiétudes que nous exprimons depuis des années. Loin d'apporter des réponses aux difficultés croissantes du système de santé, il entérine des choix politiques qui affaiblissent encore davantage l'hôpital public et les collectivités.

Des millions de Français sont aujourd'hui privés d'un médecin traitant, tandis que les services hospitaliers peinent à fonctionner faute de moyens et de personnel. Pourtant, le PLFSS 2025 ne prévoit aucune réforme structurelle pour répondre à ces défis. L'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (Ondam) est fixé à +3,3 %, et l'Ondam hospitalier à +3,8 %. **Or, cette revalorisation ne permet même pas de couvrir l'inflation et revient à maintenir les dépenses au niveau de 2024, alors que les besoins en soins augmentent fortement.**

Le Gouvernement met en avant une enveloppe supplémentaire d'un milliard d'euros pour la santé. En réalité, il s'agit simplement d'un milliard d'économies en moins : le projet initial prévoyait une coupe de 3,9 milliards d'euros dans le financement des hôpitaux, qui sera finalement limitée à 2,9 milliards. Ces ajustements restent largement insuffisants pour répondre à la crise du secteur. **Parallèlement, ce budget impose des charges supplémentaires aux collectivités locales et aux établissements de santé.** La hausse des cotisations à la CNRACL représente un coût d'un milliard d'euros pour les hôpitaux et de 1,3 milliard d'euros pour les collectivités, sans qu'aucune compensation de l'État ne soit prévue.

Les Départements, qui assument des dépenses sociales toujours plus lourdes, demandent la compensation financière de l'Etat au titre des allocations individuelles de solidarité, mais ne sont toujours pas entendus. Le Gouvernement justifie ces restrictions budgétaires par un déficit de la Sécurité

sociale estimé à 22 milliards d'euros. Pourtant, des marges de manœuvre existent pour défendre un modèle social juste et solidaire.

Face à ces enveloppes budgétaires très insuffisantes, j'ai avec mon groupe CRCE-K voté contre le PLFSS 2025. Nous refusons un budget qui abandonne l'hôpital public, pénalise les collectivités et aggrave les inégalités d'accès aux soins. Une autre politique est possible, fondée sur la solidarité et un financement équitable de la Sécurité sociale, pour garantir un système de santé accessible à toutes et tous.

Nomination à la commission d'enquête sur la libre administration des collectivités territoriales



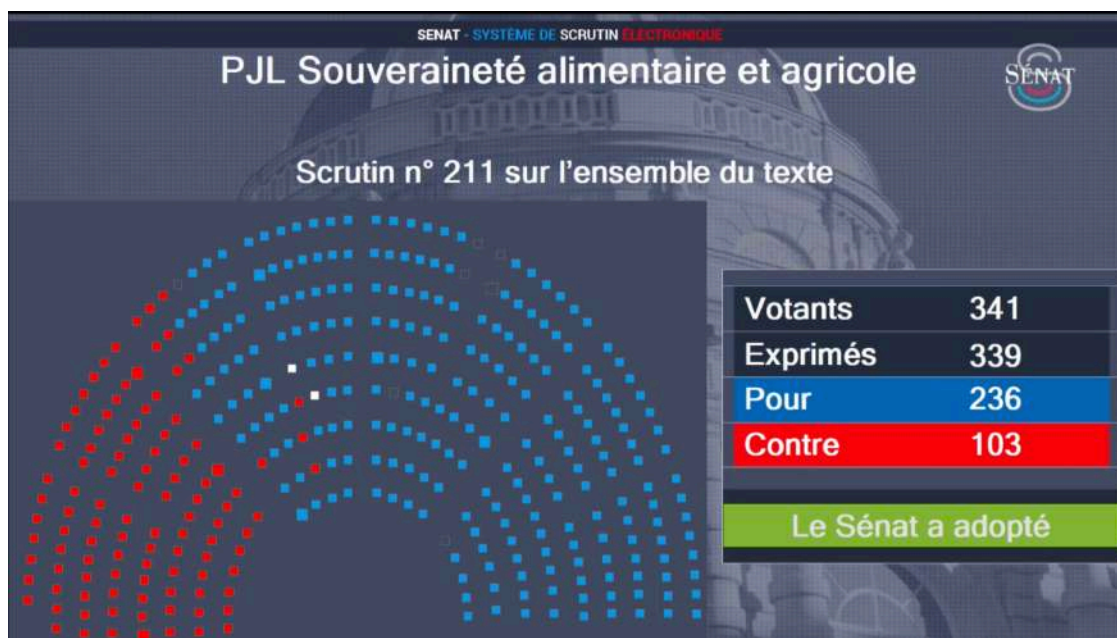
J'ai été récemment désignée membre de la commission d'enquête sur la libre-administration des collectivités territoriales, privées progressivement de leurs recettes propres.

Cette commission, créée à l'initiative du groupe parlementaire GEST, aura pour mission d'analyser les défis posés par la diminution des ressources locales et d'identifier les leviers à mobiliser pour garantir l'investissement nécessaire à la transition écologique et aux services publics de proximité.

C'est avec détermination que je travaillerai aux côtés des autres membres de la commission pour proposer des solutions concrètes, justes, durables et défendre les enjeux de justice fiscale et de solidarité

territoriale. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des avancés de nos travaux.

Loi agricole : adoption au pas de course avant le salon de l'agriculture



Mardi 18 février la loi d'orientation agricole a été adoptée au Sénat par 218 voix pour et 107 contre. À peine votée, elle a fait l'objet d'un compromis à la hâte en commission mixte paritaire en vue d'aboutir à un vote définitif avant l'ouverture du Salon de l'agriculture, vendredi 20 février.

Les hasards du calendrier ont voulu que nos débats ces dernières semaines coïncident avec les élections aux chambres d'agriculture. Dans le strict respect d'un scrutin qui appartient aux agriculteurs et aux salariés agricoles, on peut dire que la colère continue de s'exprimer dans le monde paysan, et c'est normal. Leur revenu n'est jamais garanti, car les prix agricoles ont été anormalement bas depuis deux ans dans toutes les filières de production.

Au lieu d'accompagner une agriculture plus durable et résiliente, ce texte privilégie la compétitivité à tout prix, au mépris des normes environnementales et des préconisations scientifiques. En réduisant les régulations sous prétexte de simplification administrative, il oppose encore davantage transition écologique et agriculture, alors que les deux sont indissociables.

Parmi les mesures les plus controversées, figure à l'article 13 la dépenalisation des infractions « non-intentionnelles » à la biodiversité pour laquelle j'avais déposé un amendement de suppression et qui représente un vrai recul pour notre biodiversité.

Enfin ce texte laisse un avenir agricole sans perspective: Rien sur la régulation des prix agricoles, rien sur l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs, et une place toujours plus réduite pour l'agriculture biologique et l'élevage paysan.

C'est pourquoi avec mon groupe nous avons voté contre cette loi qui ne répond pas aux véritables défis de notre agriculture et ne permet toujours pas d'assurer les revenus dignes du travail quotidien de ceux qui nous nourrissent.

Dépôt d'une proposition de résolution sur le droit à l'alimentation

N° 347
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 14 février 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 34-1 DE LA CONSTITUTION,

visant à la reconnaissance du droit à l'alimentation et à l'adoption d'une loi-cadre pour le droit à l'alimentation,

PRÉSENTÉE

Par Mme Marie-Claude VARAILLAS, M. Pascal SAVOLDELLI, Mme Cathy APOURCEAU-POLY, MM. Jérémy BACCHI, Pierre BARROS, Alexandre BASQUIN, Ian BROSSAT, Mmes Céline BRULIN, Evelyne CORBIÈRE NAMINZO, M. Jean-Pierre CORBISEZ, Mme Cécile CUKIERMAN, M. Fabien GAY, Mme Michelle GRÉAUME, M. Gérard LAHELLEC, Mme Marianne MARGATÉ, M. Pierre OUZOULIAS, Mme Silvana SILVANI et M. Robert Wienie XOWIE,

Sénatrices et Sénateurs



Le 14 février, j'ai déposé avec mon collègue Pascal Savoldelli et l'ensemble du groupe CRCE-K, une proposition de résolution visant à reconnaître le droit à l'alimentation comme un principe fondamental inscrit dans la législation française.

Face à la précarité alimentaire croissante, cette initiative vise à garantir à toutes et tous un accès digne à une alimentation de qualité, tout en soutenant un modèle agricole équitable et durable.

J'ai pu présenter ce texte lors du colloque sur le droit à l'alimentation organisé le 19 février à l'Assemblée Nationale par le député Boris Tavernier.

Nous espérons que cette proposition de résolution ouvrira la voie à une loi-cadre pour faire du droit à l'alimentation saine et durable une réalité en France et permettra d'ouvrir le débat et de soutenir des initiatives locales innovantes.

Indexation des salaires sur l'inflation : garantir le pouvoir d'achat des salariés



Lors de notre niche parlementaire mercredi 19 février, nous avons défendu une proposition de loi visant à indexer les salaires sur l'inflation et à protéger le pouvoir d'achat des travailleurs face à la hausse continue des prix.

Aujourd'hui, 17,3 % des salariés sont payés au Smic, contre 12 % en 2021. Près d'un tiers des personnes pauvres ont un emploi, 19 % de salarié et 12 % d'indépendant. En cause : l'inflation et l'absence d'une politique salariale juste. Si le Smic, les retraites et les prestations sociales sont déjà indexés sur l'inflation, ce n'est pas le cas des salaires et point d'indice des fonctionnaires, entraînant une perte de pouvoir d'achat pour des millions de travailleurs.

Le texte déposé par mon groupe propose donc d'indexer chaque année les salaires sur l'inflation pour garantir le pouvoir d'achat et de faire de même pour le point d'indice des fonctionnaires, dont le pouvoir d'achat est en chute libre depuis son gel en 2010.

Contrairement aux idées reçues, cette indexation n'entraînera pas de spirale inflationniste. Elle existe déjà en Belgique et au Luxembourg, où elle a prouvé son efficacité sans nuire à l'économie. Indexer les salaires sur l'inflation, c'est permettre aux travailleurs de vivre dignement de leur travail, tout en soutenant la consommation et la croissance économique.

Nous continuerons donc à nous battre pour que le travail paie à sa juste valeur et pour une société plus juste et solidaire.

Protéger les travailleurs des plateformes numériques



*Le groupe CRCE-Kanaky a présenté au Sénat une proposition de résolution visant à appliquer en droit français la directive européenne pour l'amélioration des conditions de travail des travailleurs des plateformes numériques. Défendue par mon collègue Pascal Savoldelli, **cette initiative vise à protéger des milliers de travailleurs précaires, souvent considérés à tort comme indépendants.***

Aujourd'hui, de nombreux travailleurs de plateformes (livreurs, chauffeurs, auxiliaires de vie...) subissent une relation de subordination sans bénéficier des droits sociaux des salariés. La directive européenne instaure une présomption de salariat, inversant la charge de la preuve : ce sera aux plateformes de prouver l'indépendance de leurs travailleurs.

En appliquant cette directive sans attendre, **nous pouvons protéger les droits fondamentaux des travailleurs, assurer une concurrence équitable entre plateformes et entreprises traditionnelles et, lutter contre le travail dissimulé qui coûte des milliards d'euros à la sécurité sociale.**

Alors que la platformisation touche de plus en plus de métiers, il est urgent de garantir un modèle social juste et solidaire. Nous suivrons de près l'évolution de ce débat essentiel pour l'avenir du travail.

J'interroge le Gouvernement

- Question écrite sur la **remise en cause des missions de service public postal par la Cour des Comptes** : [ici](#)
- Question écrite sur la **pénalisation des chambres d'hôtes** : [ici](#)
- Question écrite sur le **manque de moyens pour les centres des Finances publiques** : [ici](#)
- Réponse : **Prise en compte de trimestres réputés cotisés dans le dispositif de travaux d'utilité collective pour le bénéfice du dispositif carrière longue** : [ici](#).
- Réponse : **Urgence dans l'enseignement public** : [ici](#).
- Réponse : **Alerte sur la situation budgétaire des EHPAD publics** : [ici](#).

En circonscription

**Déplacement en Périgord-Limousin :
à l'écoute des élus et des acteurs
économiques locaux**



Vendredi 21 février, je suis allée avec mon collègue Serge Mérillou à la rencontre des élus de la Communauté de communes Périgord Limousin présidée par Michel Augeix, pour échanger sur les défis et projets du territoire.

Nous avons visité les abattoirs « Viandes du Périgord » à Thiviers : un site essentiel pour l'économie locale, garant de l'emploi et des circuits courts. Nous avons découvert le projet d'extension et de modernisation du secteur abattage avec la création d'une chaîne dédiée aux porcs et l'amélioration des installations pour la bien-traitance animale. Mais également l'atelier de traitement des peaux, renforçant ainsi la filière cuir en Nouvelle-Aquitaine. Des investissements conséquents financés en partie par le plan France Relance. Une entreprise en pleine évolution qui cherche des salariés et recrute activement.

Puis nous avons visité « Guyenne Papier » à Nanthiat : cette papeterie familiale dirigée par Céline Procop perpétue un savoir-faire tout en intégrant des technologies de pointe pour répondre aux besoins actuels du marché. Elle innove en développant un papier écologique destiné à l'emballage alimentaire sans ajout de plastique.

Cette journée s'est clôturée par un temps d'échanges avec les élus locaux pour écouter, partager et appréhender les enjeux du territoire. Des élus engagés qui réclament une politique du logement ambitieuse pour les accompagner dans l'attractivité de leur commune. Des élus également soucieux de l'avenir de leurs écoles à l'heure de l'examen de la carte scolaire et grandement préoccupés par la situation désastreuse de notre système de santé et ses répercussions alarmantes sur la ruralité.

Mes chaleureux remerciements à Isabelle Hyvoz, Maire de Thiviers, ainsi qu'à Michel Augeix pour leur accueil chaleureux, et à l'ensemble des élus qui ont participé à cette journée d'échanges constructifs.

Ces déplacements sur le terrain sont essentiels pour mieux appréhender les réalités locales et relayer au Sénat les besoins et préoccupations de la ruralité, afin de défendre des politiques publiques adaptées et justes.

Un déplacement au pays de Saint-Aulaye



Ce lundi 24 février, j'ai eu le plaisir de rencontrer, avec mon collègue Serge Mérillou, les élus de la Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye, un secteur dynamique et engagé pour l'avenir de ses habitants. Un grand merci à Yannick LAGNAUDIE, Président de la CDC et maire de Saint-Aulaye, ainsi qu'à l'ensemble des élus présents pour leur accueil chaleureux et nos échanges constructifs.

Nous avons visité l'entreprise Apisphère à Saint-Aulaye et échangé avec Théo Négrier et Matéo Perot, deux jeunes entrepreneurs passionnés, qui valorisent le miel du Périgord avec créativité et dynamisme. Leur engagement pour une production locale et de qualité mérite tout notre soutien ! Des échanges intéressants également sur la lutte contre le frelon asiatique, l'impact du changement climatique et les défis rencontrés par les jeunes entrepreneurs en milieu rural.

Nous avons également visité le PRAHDA à Saint-Aulaye, un dispositif humain et solidaire d'accueil de familles demandeurs d'asile, qui associe

accompagnement social et intégration locale. Un bel exemple de solidarité territoriale et d'engagement collectif. Des réflexions essentielles sur l'équilibre entre l'accueil des demandeurs d'asile et les réalités d'un territoire rural.

Puis nous avons visité des projets de réhabilitation à Parcou et La Roche-Chalais : Dynamiser les centres-bourgs, développer le logement et lutter contre la vacance immobilière, autant de défis relevés par les élus de Parcou et La Roche Chalais pour construire leur avenir.

La journée s'est clôturée par un temps d'échanges qui nous a permis de développer les attentes des élus en matière d'aménagement du territoire, de politique du logement et de mobilité.

Félicitations aux élus et à la Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye pour leur engagement en faveur du développement local et du soutien aux entreprises. Un territoire aux multiples atouts, qui relève avec détermination les défis de demain pour un avenir solidaire et durable.

Cérémonie commémorative du pont de Lasveyras



Aux confins de la Dordogne et de la Corrèze, le site du Pont de LASVEYRAS est un important lieu de Mémoire qui commémore un des épisodes les plus meurtriers de l'histoire de la Résistance inscrit dans la mémoire collective de notre région.

Le 16 Février 1944, à l'aube, un détachement allemand attaque de jeunes réfractaires au STO au moulin de LASVEYRAS situé sur les bords de l'Auvézère, à Beyssenac . 34 hommes sont exécutés sur place , 12 faits prisonniers et envoyés dans les camps de concentration en

Commémoration des rafles de février 1943 au Gymnase Secrestat



Dimanche 23 février, j'ai participé à la cérémonie en hommage aux 84 Juifs arrêtés en Dordogne entre le 23 et le 27 février 1943 et qui furent détenus au gymnase Secrestat avant d'être déportés.

Cette commémoration, organisée par la municipalité de Périgueux dans ce lieu chargé de mémoire, en présence de Betty Wieder, présidente de la Licra 24 et Alain Tajchner, vice-président de l'Association culturelle israélite de Périgueux, rappelle l'horreur de ces rafles parmi les plus meurtrières sous l'Occupation en Dordogne.

Allemagne. 6 n'en sont jamais revenus.

81 ans plus tard, dimanche 16 février 2025, le nom des 34 victimes ont été égrenés par deux jeunes adolescents avant que la chorale « Choeur de Loup » de Lubersac entonne la Marseillaise et le Chant des Partisans.

C'est devant plus d'une centaine de personnes et de très nombreux élus des trois départements que Francis COMBY, maire de BEYSSENAC et Président du Moulin de la Résistance, a rappelé l'histoire de ce massacre et de ces hommes que nous n'oublierons jamais.

Quatre-vingt-deux ans après, nous n'oublions pas les familles brisées, ni la souffrance infligée à ces hommes. Nous avons également rendu hommage à celles et ceux qui, dans l'ombre, ont résisté, aidé et protégé. Ne jamais oublier pour construire un avenir de paix et de fraternité.

TRIBUNE:

« 80 ans après Hiroshima et Nagasaki, contribuons au devoir de mémoire des victimes des armes nucléaires »

J'ai cosigné une tribune à paraître prochainement pour que la France participe comme « État observateur » à la Troisième réunion des États parties au Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires qui se tiendra au siège des Nations unies, New York, du 3 au 7 mars 2025.

Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE-K :

Mettre fin à la vacance des logements en zone tendue : *ici*.

Marie-Claude Varailles
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailles@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

